



**POINT VEIL'O**  
Mobilité durable

## Service de prêt de vélos à l'intention des élèves du Lycée polyvalent Simone VEIL

### CONTRAT DE PRÊT DE VELO

Je soussigné.e

Nom : ..... Prénom : .....

élève en classe de : ..... Tél. mobile : .....

adhère au service Point VEIL'O du lycée Polyvalent Simone Veil situé au 21 Rue Evariste Galois 19100 Brive-la-Gaillarde, pour ***l'année scolaire*** 20..... / 20.....

Je remets les pièces suivantes :

1. Copie recto/verso de ma pièce d'identité en cours de validité
2. Attestation d'assurance de responsabilité civile
3. Un chèque d'adhésion à l'ordre de PGAservices d'un montant de **20 euros pour l'année**
4. Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre de PGAservices

#### **Utilisation des vélos et responsabilité de l'utilisateur**

Les utilisateurs ne doivent pas utiliser le vélo comme un VTT (Vélo Tout Terrain) ni monter ou descendre les trottoirs en étant sur le vélo.

L'utilisateur dégage le lycée de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

Le vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. L'utilisateur s'engage à l'utiliser et l'entretenir avec soin.

Par mesure de sécurité, l'utilisateur s'engage à assumer la garde du vélo qu'il a emprunté et à verrouiller le système antivol fourni, dès qu'il interrompt l'utilisation du vélo, en englobant le cadre du vélo à un point fixe solidement implanté dans le sol ou le mur.

Une *notice d'utilisation des vélos de ville* est annexée au présent contrat de prêt. L'utilisateur s'engage à la lire attentivement avant de prendre en charge son vélo au POINT VEIL'O.

### **Réservation et retrait des vélos**

Lors de mes sorties et/ou de mes stages en entreprise, je compte emprunter un vélo au POINT VEIL'O du Lycée Simone VEIL.

Je déclare avoir reçu à la signature de ce contrat la *notice d'utilisation des vélos de ville* mis à ma disposition et je m'engage à la respecter.

Je réserverai mon vélo au moins deux semaines à l'avance auprès du compte **instagram** « **point\_veilo** »

Le service VEIL'O me remettra alors le numéro de mon vélo, le numéro BICYCODE et le code d'ouverture de mon casier portant le même numéro. Je pourrai retirer dans le casier le sac à dos contenant le matériel nécessaire à l'utilisation du vélo prêté à savoir, un casque, une pompe, un gilet de sécurité, une clé Allen et un tendeur.

### **Retour des vélos**

Je m'engage à restituer le vélo au POINT VEIL'O et à remettre ensuite le sac à dos contenant tous les accessoires dans le casier dans l'état où ils se trouvaient lors de l'emprunt et à l'issue de la période du prêt. Le vélo devra être correctement attaché en englobant le cadre du vélo au point fixe du POINT VEIL'O et le casier fermé (code brouillé après fermeture).

Une fiche d'état des lieux est établie lors du retour du vélo. La fiche spécifiera les réparations éventuelles à effectuer. Dans ce cas, une retenue sur caution pourra être effectuée selon les frais engagés par la réparation ou le remplacement des accessoires perdus, cassés ou détériorés.

### **Vol ou perte**

En cas de vol, l'emprunteur doit déposer plainte immédiatement auprès des services de police en précisant le numéro BICYCODE du vélo se trouvant dans le sac à dos sur la fiche plastifiée. Il doit aussi immédiatement déclarer le vol au service de prêt de vélo du lycée en lui transmettant une copie du dépôt de plainte. Faute de quoi le service déposera plainte contre l'utilisateur pour vol.

### **Rupture ou suspension du service de prêt**

En cas de non-respect de la part de l'une des parties des divers engagements mentionnés dans le présent contrat, celui-ci pourrait être suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte.

### **Règlement de conflit**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties privilégieront une entente amiable avant toute saisine des instances compétentes.

Nom, prénom et signature de l'emprunteur  
précédés de la mention *lu et approuvé*